

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GÉNÉRALE
E/CN.12/203
19 juin 1950
FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

Troisième session

Montevideo, Uruguay



PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À LA COORDINATION
AVEC LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
ET AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Approuvé par le Comité 4

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE,

PREND ACTE du rapport du Secrétaire exécutif relatif à la coopération avec d'autres organismes internationaux, notamment avec le Conseil interaméricain économique et social (E/CN.12/170, pages 22 et 23), ainsi que de la déclaration conjointe faite par les Secrétaires exécutifs du Conseil interaméricain économique et social et de la Commission économique pour l'Amérique latine;

REAFFIRME sa politique visant à éviter tout chevauchement inutile d'activités et, en conséquence, confirme la résolution adoptée à sa deuxième session au sujet de la coopération entre la CEPAL et le Conseil interaméricain économique et social et sur la coordination des travaux des deux organismes;

FÉLICITE le Secrétaire exécutif pour la collaboration qu'il a su établir avec le Conseil économique et social et autres organismes internationaux, et l'invite à continuer et à renforcer cette collaboration.

* Ce document a été reproduit à New York d'après l'original publié à Montevideo